

Degrés de gravité des infractions et mesures minimales

Les infractions sont différenciées selon 3 degrés de gravité.
Voici des exemples de cas les plus répandus :

	Ivresse	ou	excès de vitesse net	avec antécédents	entraîne	Sanctions (durée minimale)
L é g è r e s	taux entre 0.5 et 0.79 ‰ sans autre infraction		de 16 à 20 km/h en localité de 21 à 25 km/h hors localité de 26 à 30 km/h sur autoroute	durant les 2 années précédentes : aucun antécédent avertissement ou retrait		avertissement retrait pour 1 mois
M o y e n n e m e n t	taux entre 0.5 et 0.79 ‰ + une infraction légère		de 21 à 24 km/h en localité de 26 à 29 km/h hors localité de 31 à 34 km/h sur autoroute	durant les 2 années précédentes : aucun ou antécédent pour infraction légère 1 retrait pour infraction moyennement grave ou grave 2 retraits pour infractions au moins moyennement graves 2 retraits pour infractions graves		retrait pour 1 mois retrait pour 4 mois retrait pour 9 mois retrait pour 15 mois
G r a v e s	taux dès 0.8 ‰		dès 25 km/h en localité dès 30 km/h hors localité dès 35 km/h sur autoroute	durant les 5 années précédentes : aucun ou antécédent pour infraction légère 1 retrait pour infraction moyennement grave 1 retrait pour infraction grave ou 2 retraits pour infractions moyennement graves		retrait pour 3 mois retrait pour 6 mois retrait pour 12 mois